



CANDIDATURE AU

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE LA VIA FRANCIGENA

Itinéraire historique de Sigéric
de Canterbury à Rome



VIA
FRANCIGENA

road to Rome

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



Qu'est-ce que la Via Francigena

La **Via Francigena** est le **plus ancien** et le **plus important** itinéraire médiéval de liaison et de pèlerinage depuis l'Angleterre, depuis les pays du **Nord-ouest de l'Europe**, vers la **péninsule italienne** et en particulier vers **Rome**, la principale destination de tout l'itinéraire en tant que centre du christianisme et de ses lieux de culte d'exception, et vers Jérusalem et la Méditerranée.

L'itinéraire est constitué, hors variantes, d'environ **3 200 km**, soit près de **2 000 miles** et est reconnu comme **Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe** (1994), c'est-à-dire un itinéraire qui relie la culture et les traditions de pas moins de **cinq Pays européens**: l'Angleterre, la France, la Suisse, l'Italie et l'État du Vatican.



Chaque année, on estime environ **50 000** pèlerins de **70 Pays** qui parcourent l'itinéraire européen pour une durée moyenne d'une semaine.

La **Via Francigena** relie **Canterbury** (Kent, Royaume-Uni) à **Rome**, et continue jusqu'à la **pointe du talon de l'Italie**, à **Santa Maria di Leuca** (Pouilles, Italie).

Cet itinéraire est établi sur la base historique du carnet de voyage de l'**Archevêque de Canterbury Sigéric**, daté de 990 après J.-C., écrit lors de son voyage de retour de Rome après avoir reçu le pallium du Pape Jean XV qui le consacrerait archevêque de la ville anglaise.

Aujourd'hui, la **Via Francigena** a une forte valeur culturelle, attirant un public intéressé par la randonnée, la gastronomie et le vin, la nature et l'histoire.



— section candidate à la certification



La **Région Toscane** a joué un rôle **de premier plan** dès les premières étapes de la candidature de la Via Francigena à l'UNESCO.

La **Toscane** a toujours été très active en la matière et compte déjà **huit sites culturels** reconnus comme **Patrimoine au niveau mondial**. La Via Francigena **mérite amplement** la même reconnaissance.

Nous souhaitons atteindre cet objectif et cela sera possible **uniquement** avec un engagement commun, en travaillant en **étroite synergie** avec les six autres Régions italiennes et avec le Ministère italien de la Culture.

Eugenio Giani - Président de la Région Toscane

Les étapes de la candidature

1

Le **12 juin 2015** à **Fidenza**, les administrateurs locaux italiens se sont réunis pour **relancer et promouvoir** la candidature.

2

Le **3 mars 2017**, un **Protocole d'accord** a été signé entre les régions du **Latium**, de la **Toscane**, de l'**Émilie-Romagne**, de la **Ligurie**, de la **Lombardie**, du **Piémont** et de la **Vallée d'Aoste** afin de procéder conjointement à "l'analyse préliminaire de la proposition de candidature de la Via Francigena au Patrimoine mondial de l'UNESCO".

3

Le **9 mars 2018**, cette "**Analyse préliminaire**" est présentée à l'**UNESCO** à **Paris**. Des suggestions sont faites sur les modalités et le contenu, en précisant que la candidature ne peut porter que sur l'**ensemble de la Via Francigena**, de **Canterbury** à **Rome**.

4

Le **6 novembre 2018**, conformément au Protocole d'Accord du 3 mars 2017, la **Région Toscane** approuve le fait de confier à l'AEVF l'élaboration de l'**Étude cadre** (Framework) de la Via Francigena pour la candidature à l'UNESCO.

5

Le **24 janvier 2019**, le **Conseil d'Administration de la Commission Nationale Italienne** pour l'UNESCO exprime un avis positif pour l'inscription sur la **Liste indicative nationale** (Tentative List) **de la candidature** de la section italienne de la "**Via Francigena en Italie**".

6

Les **28 mai** et **24 juin 2020** se tiennent deux réunions internationales entre les **représentants des Ministères** des **quatre Pays** de la Via Francigena (l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni et le Saint-Siège sont présents) organisées par le **Ministère du Patrimoine, des Activités culturelles et du Tourisme** (MiBACT), durant lesquelles l'**Étude-cadre (Framework)** est illustrée.

7

À l'occasion de la grande marche pour le 20ème anniversaire de l'AEVF "**Via Francigena. Road to Rome 2021. Start again!**" du **15 juin** au **18 octobre 2021**, le thème de l'UNESCO est systématiquement mentionné dans toutes les réunions avec les institutions et associations locales

8

De **novembre 2020** à **février 2022** de nombreuses lettres de soutien ont été envoyées au ministre français de la Culture pour soutenir la candidature à l'UNESCO de la Via Francigena par des élus français (6 sénateurs, 3 Conseils Départementaux, 2 Communautés d'Agglomérations et près de 30 Communes).

9

Le **6 juillet 2022** à Florence, le **Conseil Régional de Toscane**, le **Ministère italien de la Culture (MIC)**, le **Ministère italien des Affaires Étrangères** et les **sept Régions de la section italienne de la Via Francigena de Sigéric** signent un **Protocole d'Accord (Memorandum of Understanding, MoU)** pour la poursuite et la promotion de la candidature à l'UNESCO.



Communauté d'agglomération de Bèthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Département du Pas-de-Calais, Hauts-de-France (FR)

*La **Région Lombardie** soutient la candidature de la Via Francigena, l'un des itinéraires européens les plus suggestifs, pour sa valeur historique et culturelle.*

Le tronçon lombard se situe à l'intersection d'autres chemins. Ce sont des modèles d'exploration du territoire et de son patrimoine culturel très intéressants.

*Si l'espace est défini par l'itinéraire, la **dimension temporelle** englobe plusieurs niveaux, liés aux **sites** et aux **événements**. Et la candidature à l'UNESCO est un **formidable outil de promotion culturelle**.*

Stefano Bruno Galli - Conseiller à la Culture et à l'Autonomie de la Région Lombardie



L'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena (AEVF) est une association volontaire de collectivités locales d'Angleterre, de France, de Suisse et d'Italie, qui compte aujourd'hui plus de **220 membres**. Elle a été fondée en **2001** à **Fidenza** (Parme, Italie) pour promouvoir la Via Francigena dans les dix-sept régions européennes : **Kent, Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Vaud, Valais, Vallée d'Aoste, Piémont, Lombardie, Émilie-Romagne, Ligurie, Toscane, Latium**, auxquelles ce sont ajoutées en 2019 la **Campanie**, le **Molise**, la **Basilicate** et les **Pouilles**.

En **2007**, le **Conseil de l'Europe** a habilité l'Association **réseau porteur** de la Via Francigena, en lui attribuant le rôle unique de référent officiel pour la préservation, la protection, la promotion et le développement de l'itinéraire dans le monde entier.

L'**AEVF** mène des actions de promotion de l'itinéraire à tous les niveaux institutionnels: **local, régional, national** et **européen**. Parmi les nombreux projets figurent les événements, les conférences et les randonnées le long de l'itinéraire visant à faire connaître et à inciter à fréquenter la Via Francigena, qui représentent les activités clés de la mission de l'AEVF. Afin de bien mener ces missions en France, l'AEVF a signé deux conventions de partenariats, l'une avec la FFRandonnée qui est chargée par le ministère des Sports de l'entretien et de la gestion des chemins de grandes randonnées, dont la Via Francigena GR®145 et l'autre avec la Fédération Française de la Via Francigena (FFVF), un regroupement d'associations de pèlerins qui a la mission d'aider les pèlerins dans leur chemin et édite un livret des hébergements pèlerins sur la section française et suisse. De nombreuses activités visent à conclure des accords avec des partenaires privés et des entreprises du secteur afin de proposer des services d'informations et techniques, comme les réseaux digitaux et le portail web : des outils essentiels aujourd'hui pour la promotion d'un bien culturel de grande envergure tel que la Via Francigena. L'AEVF est l'entité technique identifiée par les Régions pour réaliser les documents de l'**Analyse Préliminaire** et de l'**Étude Cadre** (Framework) nécessaires au développement de la Candidature à l'UNESCO.



*La candidature de la Via Francigena au Patrimoine mondial de l'UNESCO représente un **objectif prestigieux** pour la réalisation duquel l'AEVF s'engage avec enthousiasme et professionnalisme, forte de sa **longue expérience** dans le domaine de la promotion de cet important Itinéraire culturel au niveau européen.*

*Cet itinéraire mérite sans aucun doute que l'on reconnaisse son **excellence** et son **extraordinaire particularité**, tant du point de vue culturel que naturel.*

*La Via Francigena représente une grande opportunité pour **valoriser le patrimoine matériel et immatériel** des territoires qu'elle traverse, et toutes les communautés sont appelées à contribuer à la réalisation de cet ambitieux projet.*

*L'insertion dans le réseau de l'UNESCO, ainsi que dans celui du Conseil de l'Europe **depuis 1994**, permettra à la Via Francigena d'étendre son influence culturelle bénéfique dans le monde entier.*

Massimo Tedeschi - Président de l'AEVF

Les prochaines étapes

Validation de l'Étude cadre (Framework) et analyse des tracés nationaux individuels

Il est important de préciser que la candidature peut être définie comme **"hybride"** (c'est-à-dire ni **"transnationale"** ni **"nationale"**), comme ce fut le cas pour deux candidatures précédentes : les **"Frontières de l'Empire Romain"** et la **"Route de la soie"**.

Les États concernés sont tenus d'**approuver l'Étude cadre (Framework)**. Une fois approuvé, elle deviendra une **"ligne directrice"** pour la rédaction des dossiers de candidature nationaux ; un document technique pour présenter la Via Francigena comme un **atout international** unique en termes de valeurs et de caractéristiques.

Une fois l'étude cadre approuvé, chaque État pourra procéder à son propre rythme à la candidature de sa section nationale.



*Pour la Via Francigena, la **Ville de Calais** est la **porte d'entrée de l'Europe continentale** et contribue depuis plusieurs années à la renommée de cet itinéraire culturel européen. À Calais, le parcours de la Via Francigena est balisé par des **flèches de bronze** au sol et les structures touristiques et du patrimoine participent à la validation des passeports de chaque pèlerin.*

La ville de Calais s'inscrit dans cette dynamique autour du patrimoine, du développement du territoire et de son histoire et souhaite contribuer, avec les villes et villages voisins en France, en Angleterre, en Suisse et en Italie, à l'inscription du GR 145 de la Via Francigena sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Natacha Bouchart

*Vice-présidente de la Région Hauts-de-France,
Maire de Calais,
Présidente de Grand Calais Terres et Mers*

La Via Francigena Patrimoine de l'UNESCO

mérites et analyse comparative

Les aspects qui distinguent la Via Francigena et la rendent exceptionnelle (**Valeur Universelle Exceptionnelle**) sont principalement identifiables dans la:

- **longévité**
- **pluralité des fonctions**
- **adaptabilité**

Tout en conservant les caractéristiques d'un chemin de dévotion, le long de la Via Francigena, des éléments **importants** et **novateurs** ont été enregistrés dans l'organisation sociale et du bien-être, dans les **techniques de construction des infrastructures routières** et dans les **modèles d'architecture civile et religieuse**, et enfin dans la **réorganisation urbaine** des centres habités et des activités agricoles des territoires qu'elle traverse.

Ces considérations sont le résultat de l'analyse qui a comparé le Chemin européen de la Via Francigena avec "Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France", "Les sites sacrés et les chemins de pèlerinage dans la chaîne de montagnes Kii" (Japon) et "Les routes de la soi : le réseau de parcours Chang'an-Tianshan" (Chine, Kazakhstan, Kirghizstan).



Définition de la candidature

matérielle et les trois critères de l'UNESCO (II, IV et VI) à respecter

Pour être inscrits sur la **Liste du Patrimoine mondial**, les sites doivent être caractérisés par une valeur universelle exceptionnelle (**Outstanding Universal Value -OUV-**) et répondre à au moins l'un des dix critères de sélection définis dans les **Lignes Directrices** pour l'application de la Convention du Patrimoine Mondial, dont six sont des **critères culturels** (I, II, III, IV, V, VI) et quatre des **critères naturels** (VII, VIII, IX, X).

Marquée par des processus séculaires, la Via Francigena représente l'un des **plus éminents** "documents-monuments" **de la genèse et du développement des chemins de pèlerinage européens**, se signalant spécifiquement comme un itinéraire culturel et comme une combinaison inséparable de biens matériels et immatériels : urbains et paysagers, architecturaux, technologiques et artistiques.

Cet important répertoire de biens encore préservés permet de reconnaître l'**importance** du rôle joué au fil du temps par cet itinéraire dans la **structuration physique** et le **développement culturel** des villes et territoires qu'il traverse et de comprendre les qualités et valeurs exceptionnelles qu'il représente.

CRITÈRE II

"Montrer un échange important de valeurs humaines sur une longue période de temps ou dans une aire culturelle du monde, sur les développements de l'architecture, de la technologie, des arts monumentaux, de l'urbanisme et de l'aménagement paysager."

Au **Moyen Âge**, les pèlerinages à Rome ont joué un **rôle important** dans les **échanges culturels** entre l'Europe du Nord et la Méditerranée, contribuant au développement dans les domaines de l'**architecture**, des **arts** et de l'**urbanisme**, et favorisant le **dialogue interculturel** entre les Pays traversés.

"Constituer un exemple éminent de typologie de bâtiment, d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou plusieurs phases importantes de l'histoire humaine."

CRITÈRE IV

Les pèlerinages étaient un élément essentiel de la vie **spirituelle** et **culturelle** de l'Europe médiévale. Les routes qu'ils empruntaient étaient **équipées pour apporter une aide matérielle et spirituelle aux pèlerins**. Les besoins liés au passage d'un grand nombre de pèlerins, de voyageurs et d'itinérants ont favorisé la mise en place, le long de la Via Francigena, d'**infrastructures destinées à soutenir** le voyage du pèlerin: des **installations ecclésiastiques** (hospices, églises paroissiales, oratoires, monastères, sanctuaires) et **civiles** (postes, ponts, gués), grandes et petites, réparties tout au long du parcours.

CRITERION VI

“Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances, des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.”

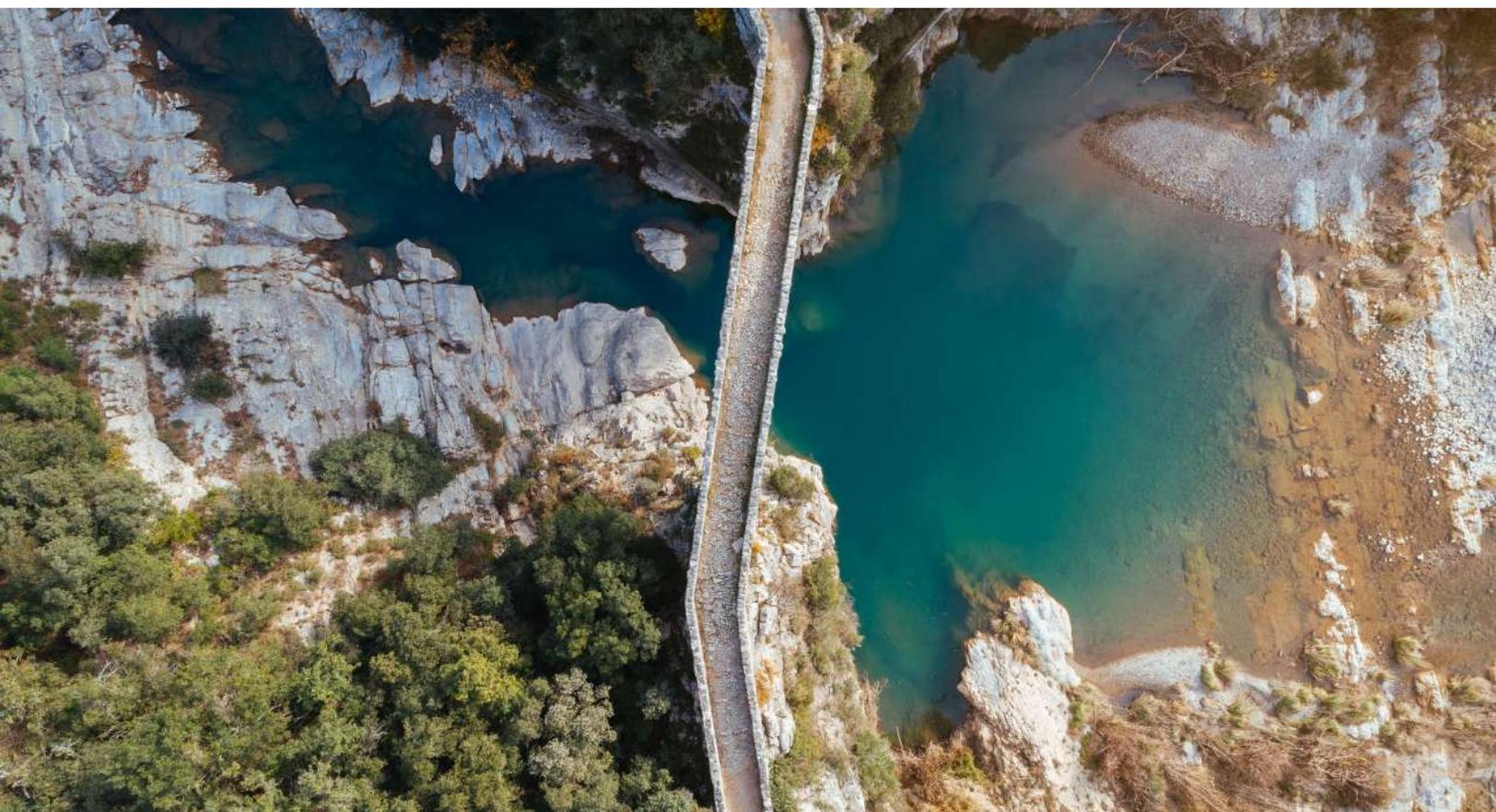
La Via Francigena représente le **témoignage exceptionnel** de la **tradition** toujours vivante du pèlerinage associé à des **valeurs spirituelles**.



Vous nous avez contactés il y a peu de temps pour nous dire que vous nous faisiez l'honneur de venir nous rendre visite dans notre petit village de 80 habitants. Nous étions heureux, heureux - je ne peux pas vous dire à quel point ! C'était important pour nous car il s'agissait d'une rencontre entre des êtres humains de toutes nationalités et de toutes confessions. Nous sommes très heureux de ce voyage "humain".

Mme Thérèse Lens

Maire de Donnemont - Département de l'Aube, Grand Est (France) à l'occasion du passage de la "Road to Rome 2021"



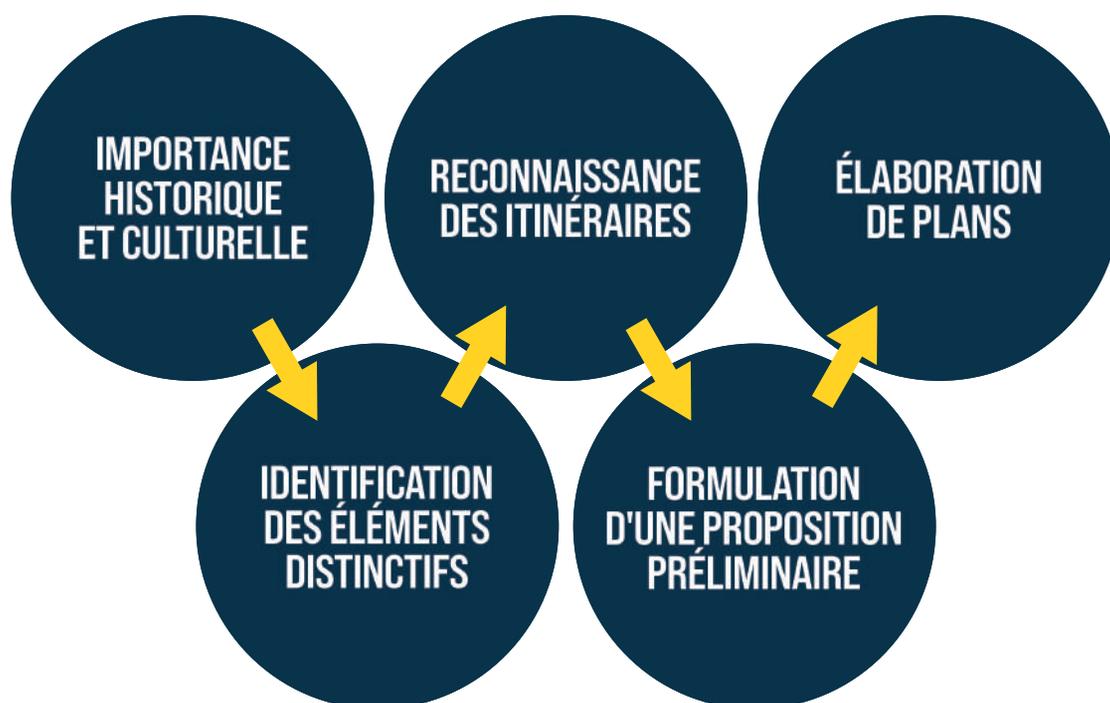
Qu'est-ce que l'étude cadre (Framework)

méthode de sélection et nombre d'actifs par région européenne

L'**Étude cadre (Framework)** de l'ensemble de l'itinéraire européen aborde les principaux aspects suivants de la proposition d'application, à savoir

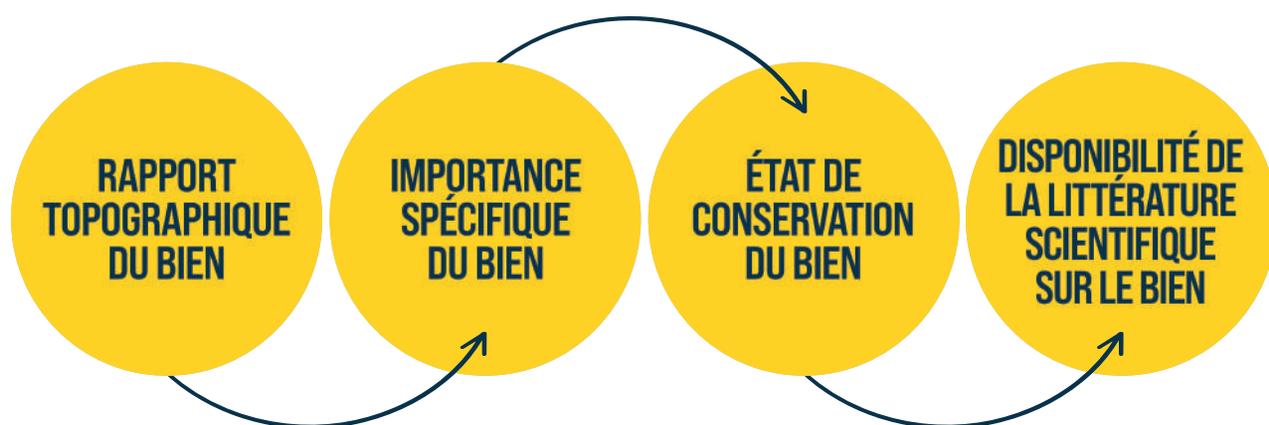
- la **pertinence historique et culturelle** de la Via Francigena de Sigéric dans le cadre des chemins de pèlerinage médiévaux européens et sa reconnaissance émergente en tant qu'itinéraire européen;
- l'**identification des caractéristiques distinctives** du chemin et de ses principales articulations spatiales et temporelles internes;
- la **reconnaissance des parcours** dans chacun des différents pays européens traversés (Royaume-Uni, France, Suisse, Italie) et l'identification de leurs atouts respectifs et des valeurs représentées;
- la **formulation d'une proposition préliminaire** pour la justification de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) représentée par l'itinéraire et son analyse comparative avec d'autres sites similaires, européens et non européens, inscrits ou non sur la liste du Patrimoine Mondial;
- l'**établissement des plans** de localisation des itinéraires dans les différents pays traversés et de leurs atouts respectifs préalablement identifiés.

L'**Étude cadre** a permis de mettre en évidence pour la première fois les **éléments non seulement d'unité** mais aussi de **différenciation** tout au long du parcours et en particulier au sein des différents États traversés, et de fournir ainsi une **base essentielle** pour une décision partagée sur la **stratégie de candidature** la plus appropriée à adopter.



L'identification et la sélection des biens historico-culturels situés le long de l'itinéraire (et placés en relation directe avec lui sur le plan historique, topographique et fonctionnel) ont été effectuées en tenant compte des **critères généraux suivants**:

- **relation topographique du bien** avec l'itinéraire de la Via Francigena et ses variantes. La préférence a été donnée aux biens situés le long de la bande de 4 à 5 km chevauchant le parcours certifié, avec quelques exceptions liées aux monuments et aux sites urbains ou monumentaux présentant un intérêt et une pertinence particuliers;
- **la signification spécifique du bien**, également de nature symbolique, par rapport à l'itinéraire. Dans cette optique, la priorité a été donnée aux biens dont la relation fonctionnelle avec le chemin est établie (sanctuaires et églises ; structures d'accueil, points de contrôle de la viabilité du chemin ; infrastructures routières) et à leur représentativité, ainsi qu'à leur mention dans les sources d'itinéraires médiévaux et en particulier dans le carnet de voyage de Sigéric;
- **l'état de conservation du bien**. Les sites connus uniquement par la documentation écrite et manquant de preuves matérielles ont été exclus, ainsi que les sites dont la localisation est incertaine et tous les artefacts dont les restes sont trop rares ou difficiles à lire et à reconnaître;
- **la disponibilité de la littérature scientifique sur le bien.**



Sites patrimoniaux ou culturels identifiés dans la première phase: **tot n. 530**



Analyse effectuée sur les biens

et le matériel topographique réalisé

Le groupe de travail de l'AEVF, coordonné par la directrice scientifique, Prof. **Paola Eugenia Falini**, a recueilli les informations suivantes, qui structurent les chapitres du cadre:

- introduit l'étude par une **analyse des chemins de pèlerinage dans l'Europe médiévale**;
- elle a analysé les **caractéristiques identitaires** de l'itinéraire de la Francigena, en décrivant le cadre **chronologique** et **géographique** général et en divisant l'ensemble du chemin européen en douze sections;
- a examiné le parcours et a élaboré une **méthode de sélection des biens**, comme indiqué à la page précédente;
- démontré la **valeur exceptionnelle** de la Via Francigena à travers les critères sélectionnés par l'UNESCO et en développant une analyse comparative avec d'autres itinéraires de même degré et importance;
- produit des **cartes techniques descriptives** de l'ensemble de l'itinéraire et de l'emplacement exact des **530 biens** sélectionnés.



*En raison des nombreux sites qui la caractérisent, la Via Francigena est un **bien complexe** dont la candidature à la Liste du Patrimoine mondial nécessite une **recherche minutieuse et une définition des valeurs** représentées selon les critères de l'UNESCO spécifiquement envisagés. À cette fin, il est nécessaire de préparer un **Dossier** avec des études approfondies des **biens individuels**, la rédaction de **cartes détaillées** et, surtout, l'élaboration d'un **Plan de Gestion** qui, afin d'assurer la conservation dans le temps des valeurs qui sous-tendent l'inscription, est rendu obligatoire par le **Centre du Patrimoine Mondial** depuis 2002 pour tous les nouveaux sites candidats.*

Paola Eugenia Falini - *Coordinatrice scientifique du Dossier*

Itinéraire

Qu'est-ce qu'un itinéraire du Conseil de l'Europe et comment l'AEVF le promeut

Le programme des Itinéraires Culturels a été lancé par le **Conseil de l'Europe** en **1987** avec la **Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle**.

Les **Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe** sont une invitation à voyager et à découvrir le patrimoine culturel riche et varié de l'Europe. Leur objectif est de créer un **réseau de personnes et de lieux liés** par une **histoire** et un **patrimoine communs**.

Les Itinéraires Culturels mettent en pratique les valeurs du Conseil de l'Europe : **droits de l'homme, diversité culturelle, dialogue** et **échange interculturel**.

La certification "**Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe**" est une **garantie d'excellence**. L'Association européenne des Chemins de la Via Francigena mène des **activités** et des **projets innovants** dans le cadre de cinq domaines d'action prioritaires:

- **coopération** en matière de **recherche** et de **développement**;
- **valorisation** de la **mémoire**, de l'**histoire** et du **patrimoine européen**;
- des **échanges culturels** et **éducatifs** pour les **jeunes Européens**;
- les **pratiques artistiques** et **culturelles contemporaines**;
- le **tourisme culturel** et le **développement culturel durable**.







Contacts

Association Européenne des Chemins de la Via Francigena

www.viefrancigene.org

SIÈGE

Casa Cremonini, Piazza Duomo 16

Fidenza 43036, Italy

segreteria@viefrancigene.org

